

LES HABITATS NATURELS Carte 5	HERBIERS AQUATIQUES
--	----------------------------

Classification

Code Corine Biotope : (22.11 x 22.13) x 22.4

Code Natura 2000 : 3150-1 et 2

“Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec *Magnopotamion* (groupements à potamots) ou ou sans feuilles flottantes et plans d'eau eutrophes avec *Hydrocharition* (groupements à plantes flottantes et dominance de macrophytes libres submergés immergés)”

Physionomie, écologie, espèces caractéristiques

Cet habitat correspond à deux types de végétation aquatique des eaux stagnantes. Le premier type est constitué de plantes enracinées sans feuilles flottantes, notamment le Potamot d'eau capillaire (*Potamogeton trichoides*). Le second caractérisé par des plantes flottant librement sous la surface de l'eau : « grandes » utriculaires (*Utricularia vulgaris* ou *australis*) et le Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*).



Utriculaire vulgaire

Source : Flore Coste, 1998

Dynamique naturelle

Les eaux stagnantes se comblent progressivement par accumulation de matière organique consécutive à l'envahissement par la végétation aquatique. Ces biotopes peuvent cependant être remaniés par la dynamique fluviale active.

Localisation

Cet habitat n'a été référencé que dans deux petits plans d'eau : l'un connecté avec l'Allier à Longues (commune de Vic-le-Comte) par un exutoire curé régulièrement par l'association de pêche locale, l'autre sur la commune de Mirefleurs. Cet habitat est potentiel sur d'autres plans d'eau du site, notamment sur l'« étang des boires » à Pont du Château, mais ce plan d'eau était envahi par deux plantes invasives (herbiers à Lagarosiphon et Jussie). Ces plans d'eau sont d'anciennes gravières : ils sont donc d'origine artificielle. Aucune boire naturelle (bras morts déconnectés du cours d'eau) n'a été recensée sur ce tronçon de l'Allier.

Valorisation socio-économique

Ces plans d'eau ont généralement un usage récréatif : lieu de détente, pique-nique et pêche.

Sensibilités et facteurs d'évolution

	<i>Facteurs qui contribuent à l'état de conservation favorable</i>	<i>Facteurs qui contrarient l'état de conservation favorable</i>
<i>Facteurs naturels</i>	Dynamique fluviale qui peut rajeunir le plan d'eau (enlèvement de matériaux).	Envahissement par d'autres végétations aquatiques. Comblement progressif : accumulation de matière organique favorisée par la prolifération de certaines plantes aquatiques (notamment le Cératophylle immergé). Evasement par sédimentation.
<i>Facteurs humains</i>	Rajeunissement éventuel (curage).	Baisse de la nappe suite à l'incision du lit qui peut entraîner un assèchement du lit. Pollutions éventuelles. Envahissement par des plantes aquatiques introduites : la Jussie (<i>Ludwigia grandiflora</i>) et le Lagorasiphon (<i>Lagarosiphon major</i>) qui constituent des herbiers denses défavorables à la biodiversité et augmentant les sédimentations. Le Lagorasiphon n'a été noté que sur l'étang des Boires, il s'agit du premier site colonisé et connu dans le département du Puy de Dôme. Prolifération du Ragondin ou de poissons fouisseurs issus de lâchers. Surfréquentation pouvant entraîner l'abandon de déchets et le piétinement des berges.

Etat de conservation et responsabilité du site

Ces herbiers aquatiques sont des peuplements généralement peu diversifiés : leur état de conservation est donc moyen.

Etat de référence : cet habitat n'a été référencé que sur deux sites. Les prospections ont été effectuées uniquement à partir de la berge.

Valeur écologique

- flore : présence du Butome en ombelle et de la Pulicaire vulgaire (plante protégée nationale), sur le plan d'eau de Longues à Mirefleurs ;
- faune : nidification possible du Grèbe castagneux et de canards, zone de nourrissage potentielle des hérons arboricoles (Héron cendré, Bihoreau gris, Aigrette garzette), milieu pouvant être favorable à la reproduction de poissons (dont la Bouvière) ou de Batraciens.

Préconisations de gestion

- Lutte contre les plantes invasives aquatiques (Jussie et Lagarosiphon), ces deux espèces étant classées par le groupe de travail "espèces envahissantes" du bassin Loire-Bretagne parmi les espèces envahissantes prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité. Le contrôle de la Jussie est effectué par arrachage manuel. Pour la lutte contre le Lagarosiphon, le CEPA qui établit le plan de gestion du site prévoit un arrachage mécanique et un exhaussement du profil de l'étang ;
- Gérer, si nécessaire les proliférations de plantes introduites ou les trop forts développements de Cératophylles par faucardage, curage ou dragage ;
- Curage localisé (entretien) ou plus important (restauration) des plans d'eau trop envasés afin de relancer les dynamiques de recolonisation en « rajeunissant » le milieu, il faut éviter les opérations trop intenses et généralisées à l'ensemble du plan d'eau risquant d'entraîner une disparition de toute végétation aquatique ;
- Limiter l'eutrophisation des plans d'eau (effluents domestiques, intensification de l'agriculture), limiter l'extension des autres végétations aquatiques concurrentes, limiter l'envahissement par les héliophytes (Phalaris, Roseaux, ...) ;
- Préserver de la diversité des biotopes au sein des plans d'eau, ce qui permet aux macrophytes de l'habitat de trouver des zones refuges ;
- Limiter la densité de poissons fouisseurs et le Ragondin ;
- Maîtriser la fréquentation sur les berges afin d'éviter le piétinement des berges sur l'ensemble du linéaire du plan d'eau.